

Jean-Roch Gaillet, nommé directeur général de l'Ifce

M. Jean-Roch Gaillet a été nommé directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation, par décret du Président de la République en date du 1^{er} octobre 2018. Il prendra ses fonctions officiellement le lundi 1^{er} octobre 2018. M. Didier Garnier, directeur général par intérim depuis le lundi 7 mai 2018, restera en accompagnement.

M. Jean-Roch Gaillet est Inspecteur général de la santé publique vétérinaire. Il a reçu les distinctions de Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur et de Chevalier du mérite national. Il est également membre, depuis 2005, de l'académie vétérinaire de France. Né en 1958 à Mulhouse, il a 3 enfants.

Diplômé de l'école vétérinaire de Liège en 1985, il a ensuite eu le parcours suivant :

- Service militaire dans la coopération, au Burundi puis il travaille pour le ministère de la Coopération
- 1986 Concours de Vétérinaire Inspecteur
- Chef de projet d'intensification de l'Élevage au Burundi
- 1989 Chargé de mission dans le domaine des productions animales pour les pays du Sud subsaharien
- 1992 Participe à la création de la direction des productions animales pour une filiale du groupe « Caisse des dépôts »
- 1996 études spécialisées MBA (Master of Business Administration) à l'Institut Supérieur des Affaires d'HEC.
- 1998-1999 CNEVA vétérinaire inspecteur délégué aux affaires internationales, régionales et de valorisation
- OFIVAL mission d'assistance à l'exportation
- Auditeur de la 52^e session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale (cycle 1999-2000)
- 2002 Chef de l'unité Sanitaire de la Faune à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Février 2006 Directeur départemental des services vétérinaires de Paris
- Septembre 2008 DRAAF Bourgogne et DDAF Cote d'Or succédant à C. VANIER
- Janvier 2009 DRAAF Bourgogne
- Septembre 2014 DRAAF Centre Val de Loire

[Décret du 1^{er} octobre 2018.](#)

L'Institut français du cheval et de l'équitation est l'opérateur public au service de la filière équine. Ses actions se déploient sur l'ensemble du territoire français au profit de tous les publics concernés par le cheval et l'équitation. Outre ses activités régaliennes, notamment la sécurisation de la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés, ses missions d'institut technique portent sur l'organisation des données techniques, économiques et sociales, le développement de la recherche appliquée, le transfert et la diffusion de ses résultats, la formation professionnelle et la valorisation du patrimoine équestre français.